

**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du 24 août 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre août à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 17 août 2026 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain HAGER

Délégués titulaires :

Mesdames AZEMA-CARLES Emmanuelle, CEBE Sylvie, FIS Cathy, GABAUDE Chantal, GARCIA-CORDIER Marie, GIL Martine, JOURDAN Guylaine, MILHAU Sylvie, PALOMARES Alba, ZELINDRE Monique.

Messieurs BATALLO Alain, BOSC Alain, BUCHACA Alain, CASTAN Francis, CRISTOL Bruno, DESCHAMPS Guillaume, DURO Alain, FARENC Michel, FOREZ Daniel, GALTIER Daniel, GAYSSOT Lionel, GHORRA Nicolas, GROUSELLE Didier, GUITTARD Jean-Michel, HAGER Sylvain, IZARD Julien, LAPANOUSE Philippe, ROQUE Thierry, ROMERO Jacques, ROUGEOT Pierre-Jean, SIMO-CAZENAVE Jean-Pierre, ULMER Jean-Michel, , VERLET Eric, VICENTE Gilles.

Absents : AMEN-LORENTE Marie, BARTHES Daniel, BENEZECH Mathieu, BLANQUEFORT Jean, BOUDAL Hervé, CONSTANTIN Corinne, LACAN Thierry, PALAU Geneviève, PLANÇON Jacques, RIES Joël, VIALA Angélique.

Suppléants : M. GELLY Jean-Baptiste représentant M. Joël RIES
Mme Monique CROS, M. René BUENO.

Mme Marie AMEN-LORENTE donne procuration à M. Michel FARENC
M. Daniel BARTHES donne procuration à Mme Chantal GABAUDE
M. Jean BLANQUEFORT donne procuration à Mme Guylaine JOURDAN
M. Thierry LACAN donne procuration à M. Daniel FOREZ
M. Jacques PLANÇON donne procuration à M. Sylvain HAGER
Mme Angélique VIALA donne procuration à Mme Martine GIL
M. Mathieu BENEZECH donne procuration à M. Jean-Michel ULMER
Mme Corinne CONSTANTIN donne pouvoir à M. Jacques ROMERO

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.
Monsieur GAYSSOT Lionel est désigné secrétaire de séance

159-2026 - Approbation du règlement intérieur et de son annexe

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Les Avant-Monts,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions relatives au fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale,
Vu les statuts de la Communauté de communes Les Avant-Monts,
Vu le projet de règlement intérieur du Conseil communautaire,
Vu l'annexe audit règlement intérieur, dénommée Charte de gouvernance

Considérant qu'il y a lieu d'adopter un règlement intérieur fixant les modalités de fonctionnement de l'assemblée délibérante et de ses instances,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE

Article 1er :

D'approuver le **règlement intérieur** du Conseil communautaire de la Communauté de communes Les Avant-Monts, tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 :

D'approuver l'**annexe au règlement intérieur dénommée Charte de gouvernance**, telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 3 :

De dire que le règlement intérieur et son annexe entreront en vigueur à compter de leur adoption.

Article 4 :

D'autoriser le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE PRESIDENT,



LE SECRETAIRE DE SÉANCE,